

Les tarifs des centres de loisirs

Les tarifs des centres de loisirs sont calculés par journée ou par demi-journée en fonction du revenu et de la composition de votre famille. Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire (document en téléchargement depuis cette page).

Quels sont les tarifs ?

Le tarif, par journée ou par demi-journée, est calculé selon un barème de tarification modulée appliqué en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Pour qu'il soit calculé, vous devez fournir lors de votre inscription :

- › Soit votre numéro d'allocataire CAF donnant accès à votre Quotient familial
- › Soit le quotient familial transmis par la Mutualité Sociale Agricole
- › Soit l'avis d'imposition ou de non-imposition (si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA)



En l'absence d'un de ces éléments, c'est le barème le plus élevé qui vous sera appliqué.

QUOTIENT FAMILIAL		De 0 à 400€	De 401 à 700€
JOURNEE AVEC REPAS	Allocataires CAF	2,00 €	2,50 €
	Allocataires MSA et non allocataires	4,00 €	4,50 €
JOURNEE SANS REPAS	Allocataires CAF	1,00 €	1,50 €
	Allocataires MSA et non allocataires	3,00 €	3,50 €
DEMI JOURNEE AVEC REPAS	Allocataires CAF	2,00 €	2,50 €
	Allocataires MSA et non allocataires	2,00 €	2,50 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	Allocataires CAF	1,00 €	1,50 €
	Allocataires MSA et non allocataires	1,00 €	1,50 €
SOIREE		0,50 €	0,50 €
NUITEE		1,50 €	3,00 €

QUOTIENT FAMILIAL		De 1001 à 1250 €	De 1251 à 1500 €	Plus de 1501 €
JOURNEE AVEC REPAS	Allocataires CAF	9,00 €	11,00 €	14,00 €
	Allocataires MSA et non allocataires	9,00 €	11,00 €	14,00 €
JOURNEE SANS REPAS	Allocataires CAF	8,00 €	10,00 €	13,00 €
	Allocataires MSA et non allocataires	8,00 €	10,00 €	13,00 €
DEMI JOURNEE AVEC REPAS	Allocataires CAF	4,50 €	5,50 €	7,00 €
	Allocataires MSA et non allocataires	4,50 €	5,50 €	7,00 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	Allocataires CAF	3,50 €	4,50 €	6,00 €
	Allocataires MSA et non allocataires	3,50 €	4,50 €	6,00 €
SOIREE		1,00 €	1,00 €	1,00 €
NUITEE		5,50 €	7,00 €	7,00 €

Une majoration de 50% du tarif est appliquée aux familles dont les enfants ne sont ni scolarisés ni habitants d'une commune du Grand Périgueux.

Du changement dans votre vie ? Informez-nous !

Dès que survient un changement dans votre situation personnelle, vous devez le porter à la connaissance du service administratif du Grand Périgueux, car il peut conduire à une modification de votre quotient familial :

- › Naissance
- › Séparation ou divorce (jugement de divorce ou attestation signée des deux parents)
- › Déménagement
- › Perte d'emploi (justificatif Pôle Emploi) ou nouvel emploi
- › Décès d'un membre de la famille.

Contact



CENTRE DE LOISIRS (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

SERVICE
Gisèle PASCAUD

Service enfance
Centres de loisirs

✉ Courriel
☎ 05 24 13 83 3
8



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

› CONTACT